



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

Nombre de conseillers

Enexercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le 7 Mai 2021 à 18 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CARBONELL, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mai 2021

Présents : Monsieur Didier CARBONELL, Mesdames Jocelyne AUDO, Annie LACUBE, Corinne CARRIERE, Solenne LAURENT et Monsieur Serge ROUBY.

Absent : 0

Absent excusé : 0

Secrétaire: Solenne Laurent

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers, à la nomination de la secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et donne l'ordre du jour.

Modification à l'ordre du jour : une délibération est supprimée et une autre ajoutée.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE -RENDU

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2021 est soumis à l'approbation du Conseil.

VOTE	<i>Pour : 5</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 1</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION CHOIX DE L'ARCHITECTE EN TANT QUE MAITRE D'ŒUVRE

(Délibération N°1)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent conseil il avait été abordé en questions diverses le dossier de réhabilitation du bâtiment de la mairie et des deux logements communaux, et qu'un rendez-vous avec un architecte était prévu.

Monsieur Le Maire expose donc au Conseil Municipal que dans la perspective de cette réhabilitation il convient de faire appel à un maître d'œuvre afin d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de ce projet.

La SASU d'architecte Eric Baby ayant déjà réalisé une pré-étude, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir cette entreprise comme maître d'œuvre et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce projet de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres **décide** de choisir la

SASU d'architecte Eric Baby en qualité de maître d'œuvre et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à un projet de réhabilitation.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION AMORTISSEMENT DES CANDELABRES ENTREE DU VILLAGE 2020

(Délibération N°2)

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait acté en novembre 2020 l'achat de deux candélabres. Cette acquisition intervient dans le cadre de la programmation 2020-04 Travaux d'éclairage public entrée du village.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal que sur un montant de 5 793,84 €. la part à financer par la commune est de 2 785,45 €. Et qu'à la demande de Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Luzenac-Les Cabannes, il convient de procéder à l'amortissement de ces biens sur une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres **approuve** cette durée d'amortissement.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION NOMINATION DES MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLEANT AFT LARCAT SAINT-BARTHELEMY

(Délibération N°3)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité est propriétaire de terrains et que la gestion a été confiée à l'AFP Larcas Saint-Barthélémy. Il est donc impératif que la Mairie soit représentée au sein du Syndicat qui assure entre-autre la gestion tant que financière que matérielle de l'AFP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité a élu Mme Annie Lacube membre suppléant, M. Didier Carbonell est membre titulaire de droit.

APPROUVE

VOTE	Didier Carbonell	<i>Pour : 2</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 4</i>
------	------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

VOTE	Annie Lacube	<i>Pour : 4</i>	<i>Contre : 2</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	--------------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

(Délibération N°4)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande et sous son contrôle, il est possible que le Secrétaire de Mairie effectue des heures complémentaires, selon les besoins du service et dans la limite de 25 h par mois rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres **approuve** la rémunération des heures complémentaires dans la limite de 25 heures par mois.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION SUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL BERGER LEVRAULT ET SA DUREE D'AMORTISSEMENT

(Délibération N°5)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil il a été évoqué en questions diverses l'acquisition d'un nouveau logiciel destiné à gérer plus efficacement et plus rapidement la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gestion de la relation citoyen. A cette acquisition s'adosse également un contrat de proximité.

L'acquisition du logiciel sera amortissable sur 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition du logiciel, de fixer la durée d'amortissement à 2 ans à compter de 2022, de l'autoriser à signer le contrat de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres **approuve** l'acquisition du logiciel, **décide** de fixer à 2 ans la durée d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2022 et **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de proximité.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

(Délibération N°6)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique doit subir une intervention chirurgicale et sera absent pendant 2 mois à compter du 20 mai 2021.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à cette période l'entretien des espaces verts est important et que pour palier à cette absence la collectivité pourrait faire appel à une société de travaux d'entretien d'espaces verts et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres **autorise** Monsieur le Maire à recruter une société d'entretien d'espaces verts et de signer tout document se rapportant à cette prestation.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

* DOSSIER LAGRANGE - GUBELLS

Une expertise judiciaire a été mandatée par notre assureur. Le R.T.M. sera également convié.

* SAPIN A LAGARDEILLE

Le sapin étant sur une parcelle communale, nous avons l'obligation de l'abattre.

* FERMETURE DE L'AIRE DU RUISSEAU

Les piquets commandés sont arrivés. La fermeture de l'aire sera faite prochainement.

* CAPTAGE DE SOURCE D'EAU

Un propriétaire demande s'il peut canaliser une source d'eau coulant sur son terrain pour la raccorder au réseau pluvial du bâtiment de la Mairie. Une convention doit être signée.

* U.V.

Programmation des travaux effectuée par le S.D.E. 09

* A.F.P. HAUT TARASCONNAIS

* DECHARGE SAUVAGE

Suite à la visite de chantier sur la piste après le Col Dolent à l'initiative de l'A.F.P. du Haut-Tarasconnais, une décharge sauvage a été constatée dans la forêt.

* LA CANTOUNADE

L'Oratori : début des travaux lundi 10 mai 2021.

La Grange : début des travaux le 25 mai 2021.

* GESTION DU PERSONNEL

Prolongation du C.D.D. du Secrétaire de Mairie.

* ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Convocation de la Commission de Contrôle des Listes Electorales le samedi 29 mai 2021 à 15h.

* PNR PYRENEES ARIEGEOISES

Larcat fait partie des 26 communes susceptibles de rejoindre le périmètre du P.N.R. Affaire à suivre..

la séance est levée à 19 h 40

Le Maire,
Didier Carbonell

1^{ère} Adjointe
Jocelyne Audo

2^{ème} Adjointe
Annie Lacube